

KENYA

ENJEU

Le Canada et la Communauté internationale dans son ensemble continuent de juger préoccupantes la situation des droits de la personne et l'évolution du développement démocratique et du bon gouvernement au Kenya.

CONTEXTE

Malgré le rôle généralement positif joué par la police au moment des élections générales de décembre 1997, il y a encore des allégations de torture, de brutalité policière et d'aveux forcés. Selon la *Kenya Human Rights Commission*, une ONG locale, 88 personnes seraient mortes aux mains de la police ou des forces de sécurité pendant les six premiers mois de 1997. Dans les prisons surpeuplées, les détenus vivent toujours dans des conditions effroyables et sont privés des commodités les plus élémentaires. Bien que la liberté d'association soit garantie par la Constitution, les autorités locales ont souvent eu recours à la violence pour disperser des manifestants; la répression exercée lors de la grève nationale « Nane-Nane » du 8 août, le cas le plus flagrant, a fait trois morts.

Face à cette situation et en réponse aux pressions exercées par le grand public, par la société civile dirigée par le *National Convention Executive Council* (NCEC) et par la communauté internationale, le Gouvernement du Kenya a fait adopter et mettre en application une palette de réformes constitutionnelles et électorales proposée par l'*Inter Party Parliamentary Group* (IPPG). Parmi ces réformes figuraient des modifications à la loi sur l'ordre public et à la loi sur les chefs visant l'amélioration de la liberté de réunion, l'élargissement de la Commission électorale afin que sa composition tienne compte du nouveau pluripartisme, et un accroissement des responsabilités et du mandat juridique du Commissaire aux élections. Le crime de sédition ayant été aboli, il n'est plus possible de poursuivre en justice des Kényens qui ont simplement critiqué le Gouvernement. Le train de réformes prévoyait par ailleurs une révision en profondeur de la Constitution après les élections générales de 1997. Les réformes ont montré que la culture politique du Kenya a évolué et mûri depuis les premières élections pluripartites de 1992, la population connaissant mieux ses droits et exigeant plus de transparence de la part du Gouvernement.

La façon dont se sont déroulées les élections présidentielle et législatives des 29 et 30 décembre a mis en évidence tant les problèmes que les améliorations au regard de la situation des droits de la personne au Kenya. Le scrutin a été marqué par les irrégularités et la confusion, attribuables en partie au retrait du soutien administratif des administrations régionales et provinciales que prévoyaient les réformes proposées par l'IPPG. Tous les partis politiques étaient inscrits, y compris les partis auparavant interdits; le Gouvernement avait consenti à ce que le scrutin fasse l'objet d'une surveillance généralisée et exhaustive. Malgré la confusion et les irrégularités dans le déroulement des primaires de parti, on n'a signalé que peu de cas de candidats empêchés de présenter leur bulletin d'inscription. La police et les forces de sécurité se sont généralement bien comportées, peu d'assemblées de l'opposition ont été interdites, et la police a largement contribué au maintien de la paix et de l'ordre. Peu de cas de harcèlement systématique de candidats de l'opposition par la police ou les

8

9

10

11